



LE 20 NOVEMBRE TOUTES ET TOUS EN GREVE DEVANT LE SIEGE DE BPCE

BIENVENUE A BPCE LA BANQUE CASINO !

Depuis plusieurs mois, François Pérol a pris son bâton de pèlerin pour rendre visite aux établissements du Groupe.

Les Caisses d'épargne d'Ile-de-France, de Nord France Europe, la Banque populaire provençale et corse, le Crédit coopératif, la Bred, ont été autant d'étapes de cette plongée dans la France profonde si chère à Jean-Pierre Pernaut.

Aujourd'hui, une actualité récente nous éclaire sur **les motifs de ce soudain empressement du patron de BPCE à l'égard de ses petits barons locaux : François Pérol a sollicité le renouvellement par anticipation de son mandat** qui arrive à échéance fin juillet 2013. Le 3 octobre, **le conseil de surveillance de BPCE a accepté de procéder à un vote sur cette question avant la fin de l'année**, peut-être le 8 novembre prochain selon *Les Echos*.

Pour s'attirer les faveurs des membres de ce conseil, François Pérol a consenti quelques contreparties : associer davantage les dirigeants des banques régionales à la préparation du plan stratégique (engagement qui aurait été formalisé par écrit, signe du climat de confiance qui règne chez les dirigeants du Groupe). Quant aux présidents et aux membres des conseils d'orientation et de surveillance (COS) des caisses, ils n'ont pas été oubliés. En effet, ces derniers jours, **les COS ont été invités à se prononcer sur les augmentations des rémunérations de leurs membres. L'espace d'un instant, ces conseils ont pris des allures de casinos Barrière.** Tenue correcte exigée à l'entrée et une fois dedans : « rien ne va plus, les jeux sont faits ! » Pour preuve, le président du COS de la Caisse d'épargne Ile-de-France voit sa rémunération passer de 46 500 à 60 000 euros (soit **29 % d'augmentation**), le président du comité d'audit **multiplie par 5 son indemnité** qui s'envole de 3 000 à 15 000 euros tandis que le président du comité RSE (responsabilité sociétale et environnementale est-il utile de préciser...) doit lui se contenter de doubler la sienne qui atteint les 3 000 euros.

Dans les autres caisses d'épargne, on observe le même emballement : + 15 000 euros d'augmentation pour le président du COS en Loire Centre (soit près de **40 % d'augmentation**) tandis que son homologue en Bretagne Pays de Loire voit son indemnité de fonction atteindre 56 000 euros par an, montant auquel il faut ajouter d'autres indemnités et jetons de présence représentant plusieurs milliers d'euros. En Languedoc Roussillon, le président du COS voit son **indemnité forfaitaire augmenter de 48 %**. Il est bon de préciser que ces indemnités ne sont que de « l'argent de poche » pour leurs bénéficiaires qui disposent à côté de salaires, retraites et autres revenus plus que conséquents. Rappelons que les dirigeants de BPCE avaient précédé ce beau monde en voyant leurs revenus 2011 progresser par rapport à 2010 de + **58,5 % pour François Pérol, + 73,9 % pour Olivier Klein**, le chantre (dur) du benchmark et + **86,9 % pour Jean-Luc Vergne** (en précisant que ce dernier n'a travaillé que 8 mois et 19 jours en 2011). Une telle situation est proprement scandaleuse car ces dirigeants devraient à l'heure actuelle rendre des comptes aux clients et aux salariés sur la façon désastreuse dont ils ont conduit le Groupe ces dernières années et les pertes énormes qu'ils ont générées.

Le 20 novembre, va s'ouvrir la prochaine négociation annuelle obligatoire (NAO) de la branche des Caisses d'épargne. A cette occasion, le directoire de BPCE annoncera ses propositions de rémunération pour l'exercice 2013. Nul doute qu'il aura à cœur d'effacer sa provocation de la NAO 2012 (qui a vu chaque salarié gratifié d'une augmentation inférieure à 1 euro brut par jour), et surtout de mettre en œuvre les principes de solidarité et d'exemplarité qui lui sont si chers en appliquant au personnel les mêmes règles que celles utilisées pour les dirigeants. **Le personnel en grève ce jour-là ne manquera pas de le lui rappeler.**



Pour peser sur la prochaine négociation qui va s'ouvrir le 20 novembre et exiger notre dû :

- Un salaire net minimum de 1 700 euros.
- Une augmentation générale de 300 euros pour tous.
- La suppression du benchmark et de tout outil de comparaison entre salariés ou groupes de salariés.
- La mise en place partout d'un outil de contrôle du temps de travail fiable et infalsifiable et le paiement des heures supplémentaires.
- Un nouveau statut social.

LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE.

**LE 20 NOVEMBRE, TOUTES ET TOUS
RASSEMBLÉS DEVANT LE SIÈGE DE BPCE.**

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 18 octobre 2012 - n°12

L'exécutif national : J.Bonnard - G.Breuillat - M.Brugnooge -
J.Dutillieux - D.Gilot - C.Joseph - JL.Kerenflec'h - B.Konieczynski -
JL.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62

Contacts : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudce.com - www.solidaires.org - [facebook](#) SUD BPCE